

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Viviane St-Amour](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aa23dfe1800bf57f30d43eb3>

Date d'obtention : 2022-10-03 14:12:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous devons rencontrer la personne qui vient nous informer de la situation. En étant bienveillant, nous remplissons avec ce dernier la grille d'évaluation de l'incident nous permettant d'identifier les 4 étapes de la situation: l'amorce, la nature, l'intention et l'étendu. Pour vérifier l'information et s'assurer d'avoir la vision la plus nette de l'incident, nous faisons passer la grille d'évaluation à toutes les personnes impliquées dans l'école. En insistant sur la notion de confidentialité et de non-partage, nous évaluons si la situation a été faite dans une intention impulsive ou malveillante. Si nous les jugeons d'ordre malveillantes, nous devons rencontrer l'instigateur, confisquer son téléphone et communiquer avec les policiers sans remplir la grille d'évaluation de l'incident. Ceux-ci continueront le suivi par la suite. Par contre, s'il s'agissait d'une intention impulsive, nous intervenons selon les règlements de l'établissement. Si nous doutons du contenu des appareils électroniques des jeunes, nous sommes tenus de les confisquer sans demande de mots de passe et éteint. Il est fortement recommandé de communiquer avec le policier éducateur responsable de l'école. Pour terminer, il faudra s'assurer de communiquer avec tous les gens impliqués et les parents pour les informer des démarches à venir. De plus, un signalement doit être fait à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Comme les situations de sexto sont très variables, il faut s'assurer de recueillir un maximum d'informations de manière précise et claire. Ceci permet de voir les intentions de l'action et d'offrir la meilleure interventions par la suite. Il faut s'assurer de respecter notre mandat dans le protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus difficile à établir clairement est le respect de la vie privée et de l'intégrité du jeune en cause en implantant une règle de non-partage de l'information. J'ajouterais aussi que ne pas devenir mandataire de la police peut être difficile pour certains intervenants dans un désir de suivi et de soutien.